



COMMISSION DES COMPETITIONS RESTREINTE

PROCES VERBAL N° 14

du mardi 23 juillet 2019

Présents : Jacky DEGEN, Daniel GEORGES, Alain SOHIER.

Invité : Benoît CHAPPE.

Début de la réunion : 17h00

Ordre du jour

- Saison 2018 / 2019
- Saison 2019 / 2020

SAISON 2018 - 2019

Le Comité Directeur du 17 Juillet 2019 a homologué les classements de fin de saison 2018/2019. en prenant compte des retraits de points inhérents aux pénalités disciplinaires, d'après le barème de l'article 22 des règlements particuliers du District.

La Commission prend acte et travaille donc sur la saison prochaine.

SAISON 2019 - 2020

Régularisation

- ✓ Le club de THILAY s'est déclaré en « sommeil » pour la saison 2019/2020, et ne pourra donc participer au championnat Départemental 3.
- ✓ Le club de SEDAN TORCY nous a confirmé son impossibilité d'engager une 3^{ème} équipe pour cette saison, qui évoluait jusqu'alors en Départemental 3.
- ✓ Le club de NEUVILLE LES THIS a fait part au District du non engagement de son équipe 2, qui évoluait jusqu'alors en Départemental 3.

La Commission prend acte de ces 3 désengagements.

Ainsi, les clubs de VILLERS DEVANT LE THOUR 1 et MESSINCOURT 1, les deux moins bons 9^{ème}, ainsi que SAULT LES RETHEL 1, le meilleur 10^{ème} de l'exercice précédent, sont repêchés afin de participer au Championnat Départemental 3 (en application avec les Règlements Particuliers du District).

Suite à l'homologation des classements réalisée par le Comité Directeur en date du 17 juillet 2019, le deuxième meilleur 10^{ème} de l'exercice 2019/2019, le club l'AS DE MONTHOIS, avait également été repêché afin de participer au Championnat Départemental 3.

Discipline

✓ JS VRIGNOISE 1

La Commission de Discipline a décidé de rétrograder le club de la JS VRIGNE en division inférieure (chapitre 2 pénalités- section généralités - Article 200 des RG) lors de la réunion du Jeudi 20 Juin 2019.

Le club a fait appel de cette décision, et a été entendu le samedi 20 juillet 2019 lors d'une Commission d'Appel de la Ligue du Grand Est.

Par le biais d'un relevé de décisions, nous avons été informés que la Commission d'Appel Régional avait décidé d'infirmer la décision de 1^{ère} instance et donc d'annuler la décision de rétrogradation du club de la JS VRIGNOISE.

Compte tenu de la situation, la Commission des Compétitions se voit dans l'obligation de réintégrer la JS VRIGNOISE en Championnat Départemental 3 pour la saison 2019/2020.

L'homologation des classements effectuée par le Comité Directeur du 17 Juillet 2019, combinée au fait que l'appel de la JS VRIGNOISE n'était pas suspensif, nous contraint à constituer un groupe à 13 dans le Championnat Départemental 3.

✓ AS GLAIRE 1

Après application du Barème Disciplinaire suite à des dossiers clôturés en Commission de Discipline, il s'avère que le club de GLAIRE rétrograde à la 10^{ème} place du Groupe B du Championnat Départemental 2 (Cf. Annexe 1) et est concerné pour le départage du moins bon 10^{ème}, susceptible de relégation (article 21 des RP du district).

Après calcul du mini classement des 10^{èmes} des 2 groupes de Championnat départemental 2, il s'avère que le moins bon 10^{ème} est le club de l'AS GLAIRE (CF Annexe 2).

Par conséquent, le club de l'AS GLAIRE évoluera en Championnat Départemental 3 lors de la saison 2019/2020, en lieu et place de l'AS MACHAULT, dorénavant 9^{ème} du championnat 2018/2019.

Réactualisation Montées / Descentes

Suite à une actualisation des classements disciplinaires, et en tenant compte des désengagements de certaines équipes, voici les montées/descentes de la saison 2018/2019.

Championnat Régional 3

Relégations : 11^{ième} – MOUZON 1
12^{ième} – NEUVILLE LES THIS 1

Championnat Départemental 1

Accédant : 1^{er} – BLAGNY CARIGNAN 1
2^{ième} – VOUZIERIS 1

Relégations : 12^{ième} – CHARLEVILLE FRANCO TURQUE 1

Championnat Départemental 2

Accédant : 1^{er} Groupe A : MONTHERME 1
1^{er} Groupe B : SAULCES MONCLIN 1

Relégations : 11^{ième} Groupe A – NOUZONVILLE 1
12^{ième} Groupe A – CHARLEVILLE FRANCO TURQUE 2
11^{ième} Groupe B – NOYERS PONT MAUGIS 1
12^{ième} Groupe B – SAINT MENGES 2
Moins bon 10^{ième} – GLAIRE 1

Championnat Départemental 3

Accédant : 1^{er} Groupe A – BOURG ROCROI 2
1^{er} Groupe B – VILLE SUR LUMES 1
1^{er} Groupe C – MOUZON 2
1^{er} Groupe D – TAGNON 1
1^{er} Groupe E – LE CHESNE 2

Relégations : 10^{ième} Groupe A – AUVILLERS SIGNY 1
11^{ième} Groupe A – SIGNY LE PETIT 1
12^{ième} Groupe A – SEMOY 1
10^{ième} Groupe B – LES AYVELLES 2
11^{ième} Groupe B – OCNA 3
12^{ième} Groupe B – NOUZONVILLE 2
10^{ième} Groupe C – PUILLY 1
11^{ième} Groupe C – POURU SAINT REMY 1
12^{ième} Groupe C – DOUZY QUI VIVE 2

11^{ième} Groupe D – CHAUMONT 1

12^{ième} Groupe D – VENDRESSE 1

11^{ième} Groupe E – GRANDPRE 1

12^{ième} Groupe E – CHALLERANGES 1

Championnat Départemental 4

Accédant : 1^{er} Groupe A – REVIN 3

1^{er} Groupe B – BALAN 2

1^{er} Groupe C – CHEMINOT CHARLEVILLE 2

1^{er} Groupe D – VOUZIERIS 2

1^{er} Groupe E – FLOING 2

Toutes ces décisions sont susceptibles de recours, selon les dispositions de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F devant la commission compétente dans le délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée en application des dispositions de l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF.

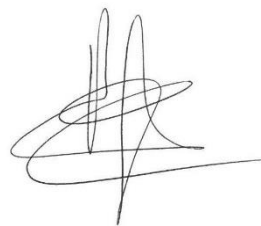
Fin de la réunion : 20H00

Prochaine réunion : le 19 août 2019

Le Président Daniel GEORGES



Le Secrétaire Alain SOHIER



Annexe 1 :

Champ. Départemental 2 / A	M	Pts	Pts classement	Pts finale	classement	Champ. Départemental 2 / B	M	Pts	Pts classement	Pts finale	classement
MONTHERME 1	5		56	56	1	SAULCES MONCLIN 1			47	47	1
BOULZICOURT 1	4		43	43	2	ASFELD 2			45	45	2
REVIN 2			35	35	3	ATTIGNY 1	1		44	44	3
LUMES 1			32	32	4	REMILLY AILLICOURT 1			42	42	4
CHEMINOTS 1	3		31	31	5	VIVAROIS 1	10		38	38	5
LES AYVELLES 1	3		31	31	5	CHEVEUGES 1	1		35	35	6
LIART SIGNY ABBAYE 2	2		27	27	7	SEDAN TORCY 2	76	7	31	24	7
OCNA 2	14	1	21	20	8	BAZEILLES 2	2		23	23	8
DEVILLE 1	4		15	15	9	MACHAULT 1	12	1	20	19	9
NORD ARDENNES 2	7		13	13	10	GLAIRE 1	92	9	25	16	10
NOUZONVILLE 1	11	1	4	3	11	NOYERS PT MAUGIS 1			14	14	11
CHARL FRANCO TURQUE 2	FG		0	0	12	ST MENGES 1			7	7	12

Annexe 2 :

District 2							
Poule A				Poule B			
10eme		Nord Ardennes2		10eme		Glaire	
9eme Deville 1				9eme Machault		Machault	
Aller		5	2	3	Aller	0	2
Retour		2	6	0	Retour	0	1
11eme Nouzonville 1		Buts Pour	Buts Contre	Points	11eme Noyers pont Maugis 1		Buts Pour
Aller		3	0	3	Aller	1	0
Retour		2	2	1	Retour	1	2
12eme Franco turc 2					12 Saint menges 2		
Aller		non prise en compte		0	Aller	non prise en compte	
Retour		Article 21 RP District		0	Retour	Article 21 RP District	
Total		12	10	7	Total	2	5
		Différences	2			Différences	-3